

ARRÊTÉ

relatif à la nomination d'un membre
au sein du Conseil de fondation
de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)
(DEE- Z 307)

6 décembre 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24 ; LOIDP);

vu le règlement sur l'organisation des institutions de droit public, du 16 mai 2018 (A 2 24.01 ; ROIDP);

vu la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises, du 1^{er} décembre 2005 (PA 410.00);

sur proposition du département de l'économie et de l'emploi (DEE),

ARRÊTE :

1. Pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024, la composition du Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises est modifiée comme suit :

Représentant du département de l'économie et de l'emploi, avec voix consultative

M. REKA Kustrim

17.10.1984

Direction générale du
développement économique,
de la recherche et de
l'innovation
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale
1211 Genève 3

en remplacement de M. FOLLY Jacques.

2. Le Conseil de fondation est présidé par Mme FERRERO MENUT Caroline.
3. Les membres du Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises sont soumis au secret de fonction conformément à l'article 11 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
4. Adresse du Conseil de fondation de la Fondation d'aide aux entreprises :
Fondation d'aide aux entreprises

Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. : +41 22 827 42 84



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti-El Zayadi

Publication extraordinaire du 8 décembre 2023 sur le site internet de l'Etat de Genève, conformément l'article 5 du règlement sur la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève, du 7 décembre 2016 (RFAO, B 2 10.01), en raison de l'indisponibilité de la plateforme de la Feuille d'avis officielle.